

Résolution présentée par la délégation de la Libye

Thème Conflits et sécurité international

Concerne L'ingérence d'acteurs internationaux au sein d'un pays

L'Assemblée Générale,

Constatant la situation des pays détruits économiquement et socialement par des pays étrangers.

Affirmant que ces États dévastés ne sont plus capables d'assurer un avenir stable et prospère à leur population, engendrant des crises humanitaires, économiques, politiques et sociales,

Déplorant l'agissement de pays impérialistes sur des terres étrangères pour leurs propres intérêts, notamment les Etats-Unis, qui ont commis des crimes dans de nombreux pays ainsi que la nôtre,

Rappelant la situation dans de nombreux pays comme, l'Afghanistan, le Pakistan, l'Irak et le Congo qui sont en pleine crise humanitaire suite à ces ingérences criminelles,

Réclamant un effort de ces mêmes pays agresseurs à réparer leurs fautes en apportant une aide significative économique et sociale aux pays touchés.

Décide

- un renforcement des institutions internationales, notamment l'ONU d'agir contre n'importe quelle ingérence injustifiée ;
- un dédommagement basé sur les dégâts subis injustement, qu'ils soient sociaux, économiques ou physiques.

Le texte français fait foi.